



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 03 Mars 2021
19 heures

L'an deux mille vingt et un le 03 Mars, à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ARIES.

Date de convocation : 26 Février 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents: 14

Votants: 15

Présents : Philippe ARIES - Éric FAUSSURIER - Didier BRUNEL - Marie-Agnès ACHAINTE - Sébastien SOUTRENON - Isabelle DURAND - Marie-Claude FOREST - Catherine LIROLA - Magali ARNAUD - Christian PEILLON - Jean-Michel VALLOT- Emmanuel MARILLIER- Marie Christine FEUILLATRE - Catherine BRUNETON

Pouvoirs : Yves Meiller à Didier Brunel

Secrétaire de séance : Christian Peillon

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 Février 2021

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 2 Février 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations :

Avenant SPL n° 4 : modification de l'article n°2

Monsieur le maire rappelle l'objet de la délégation de services auprès de la Société Publique Locale du Pilat par une convention de prestations conclue pour la période du 1er août 2017 au 31 décembre 2020, les communes de Bessey, Roisey, Saint-Appolinard et Véranne ont confié la gestion et l'animation de leur centre de loisirs périscolaire à la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien.

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention d'une durée de 8 mois suite à la crise sanitaire Covid-19 et à l'impossibilité de retravailler sur un projet de convention.

Le contrat est prolongé d'une durée de 8 mois à savoir jusqu'au 31/08/2021.

Cette période devra être utilisée pour préparer la nouvelle convention qui devrait être signée avant le 31/08/2021.

Approbation unanime du Conseil Municipal

Avenant SPL n° 5 : modification de l'article 21-1

Monsieur le maire présente la raison de cette modification: suite à un contrôle de la CAF, les temps méridiens ne doivent plus être déclarés à la CAF en l'état actuel car :

- Il n'y a pas de tarification modulée,
- La tarification du prix du repas ne distingue pas la part du repas et la part du périscolaire donc le périscolaire est considéré comme gratuit,
- Le repas est facturé par les communes et non par la SPL, qui elle déclare les heures. Les communes ne sont pas connues en tant que gestionnaires à la CAF.

En conséquence, la SPL ne percevra plus la prestation de service ordinaire de la CAF pour ces heures, et ce à compter du 1er janvier 2020, et jusqu'à ce que les conditions soient respectées pour déclarer de nouveau ces heures (soit septembre 2021 normalement).

Il a été convenu que les communes supporteraient ce coût à compter du 1er novembre 2020.

L'article 21.1(déjà modifié par avenant n°3) doit être abrogé et modifié. Cet avenant est applicable à compter du 01/11/2020.

Le montant de la participation de chaque commune sera calculé en fonction du nombre d'heures d'animateurs ayant été nécessaire au fonctionnement du service, sur la base d'un prix horaire de 11.95 € HT.

Le nombre d'heure prévisionnel a été établi sur la base :

Périscolaire : Deux animateurs, les matins des lundis, mardis, jeudis et vendredis et les soirs des lundis et vendredis

Trois animateurs : les soirs des mardis et jeudis

Trois animateurs le midi

Extrascolaire : Deux animateurs

Pour Roisey, cela correspond à un montant prévisionnel de 1244 € sur 2020 et 3541 € pour 2021.

Approbation unanime du Conseil Municipal

Mise en sécurité de plusieurs carrefours communaux

Monsieur le Maire rappelle qu'on avait envisagé la mise en sécurité de plusieurs carrefours de la commune.

Une étude avait été menée avec l'aide du département pour ajuster au mieux aux règles de sécurité routière.

De son côté, le département a posé des balises aux 4 croisements en étant dépourvus et nous a demandé d'installer la signalisation adéquate.

C'est-à-dire qu'à l'intersection du chemin des Jarries et de la départementale RD34, un "STOP" va être installé supprimant la priorité à droite. Ce choix a été imposé par la règlementation routière suite à la configuration du carrefour. La pose d'un miroir étant interdite hors agglomération, nous avons quand même négocié de le poser sur le domaine communal en retrait du stop.

De même, il y a suppression de la priorité à droite entre la route de Couroule et la départementale RD34 qui va être remplacée par un "CEDEZ LE PASSAGE".

Concernant les 2 carrefours communaux qui font l'objet de cette délibération, ils se situent aux croisements de la route de l'Aucize et de la route du Briat.

Il sera installé un «STOP» à l'intersection impasse du Grand Noë et la route de l'Aucize, les automobilistes sortant de l'impasse du Grand Noë marqueront en conséquence le Stop.

Il sera installé un «CEDEZ LE PASSAGE» à l'intersection de la route du Pont Jacquet et de la route du Briat, les automobilistes sortant de la route du Pont Jacquet marqueront en conséquence le Cédez le passage.

Une prestation de marquage au sol sera demandée aux services techniques de Pélussin.

Questions diverses

Mise en compatibilité du SCOT avec notre PLU

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important que les documents d'urbanisme de notre commune s'inscrivent en compatibilité avec les orientations validées dans le cadre de la révision du Scot.

Une analyse a été réalisée et il en ressort que sur notre commune, il n'y a pas de documents d'urbanisme présentant des enjeux d'incompatibilités avec le Scot suffisamment importants pour justifier une révision.

En conclusion, le SCOT est compatible avec notre PLU.

Convention association Gambadon Création

Suite à la demande écrite de l'association Gambadon Création pour essayer de trouver une salle pouvant les recevoir, la commune de Roisey propose de mettre à disposition de l'association la salle de la Porte Ouverte.

La salle sera mise à disposition pour la période suivante : du 25 Février 2021 inclus au 01 juillet 2021 inclus, tous les jeudis en période scolaire, de 16h30 à 17h55.

Les locaux sont mis à disposition en lieu et place de la subvention qui est habituellement accordée. Le Conseil municipal a donné son accord pour signer cette convention.

Projet réhabilitation piscine

Une présentation du projet nous a été faite par Emmanuel Marillier. Le Conseil Municipal devait donner son avis sur les options proposées.

Le Conseil serait favorable au projet de couverture du bassin mais avec une amplitude d'ouverture plus importante que les 6 à 10 semaines proposées. Cela permettrait aux scolaires de notre école de pouvoir en profiter.

De même, nous devons nous renseigner auprès des enseignantes pour connaître leur avis. Celles-ci sont POUR aller à la piscine de Pélussin s'il y a couverture du bassin. Cela réduirait les temps de trajet et pourrait profiter à d'autres classes.

Une idée à proposer à la commission piscine serait de lancer une enquête auprès du public.

Projet tarifs cantine

Suite à la présentation des avenants à la délégation de service public présentée avant, une discussion s'est engagée pour modifier les tarifs de la cantine à la prochaine rentrée scolaire de Septembre.

En effet, le prix de la cantine est inchangé depuis 2014, soit 5€ le repas facturé aux familles, la mairie prenant à sa charge les 1,14 € restants et le coût du personnel. On propose d'augmenter légèrement le prix du repas pour la rentrée de Septembre.

Cette discussion sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Point Conseil Communautaire

Une présentation du compte rendu a été faite par Éric Faussurier.

Outre les débats d'orientation sur le budget pour 2021, les points suivants ont été abordés lors du conseil communautaire du 25 février 2021 :

- Réouverture d'une ligne ferroviaire destinée au voyageur sur la rive droite du Rhône. Ce dossier qui est aujourd'hui soutenu par l'association AUTERVER (association des usagers du TER de la vallée du Rhône) et par de nombreuses communes de la vallée, s'inscrit dans les objectifs du Scot et répond parfaitement aux besoins de mobilité des populations. Le conseil communautaire a voté une motion de soutien pour ce projet qui nécessitera le réaménagement des gares et parking de Saint-Pierre de Boeuf et de Chavanay.

- Énergie verte : En cohérence avec la décision du dernier conseil municipal de février 2021, nous avons voté contre le principe de contribution à l'énergie verte estimant qu'il était avant tout nécessaire de procéder à une baisse de la consommation d'énergie via des travaux d'isolation des bâtiments par exemple. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a voté pour une contribution à hauteur de 20 %.

- Loi LOM : compétence mobilité - La communauté de communes du Pilat rhodanien doit devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) d'ici le 31 juillet 2021. Ce dispositif qui ne prend pas en compte les aménagements des infrastructures permet avec des aides financières de la région de prendre des compétences pour développer des services tels que la mobilité solidaire, le transport à la demande ou encore la voiture partagée...

- «Petites villes de demain» : Concernant l'aménagement du territoire, Pélussin a été retenu dans le projet «Petites villes de demain». Ce programme qui constitue un outil de la relance au service des territoires doit permettre de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Conseil d'école

Il a eu lieu Mardi soir et pour la 1ère fois en visio conférence. L'appel à projets du plan de relance informatique par l'éducation nationale qu'on avait présenté au dernier CM a bien été entendu par nos enseignantes. Elles proposent d'investir dans 3 tableaux numériques ainsi qu'un lot d'ordinateurs portables ou de tablettes pour un coût d'environ 10500€ (au prorata du nombre d'élèves) qui pourrait être subventionné à hauteur de 70,75%.

Après discussion, on pourrait envisager l'achat d'1 tableau pour la classe de CM1 - CM2 et de quelques PC portables et tablettes pour compléter le manque et voir le retour d'expérience avant d'en commander d'autres.

Retour commissions

Commission communication :

La société ORANGE a été relancée pour essayer d'avoir un technicien pour brancher la fibre sur les bâtiments communaux mais c'est très difficile d'avoir un correspondant.

Commission aide à la personne

Marie Claude Forest nous présente l'avancement du projet avec la CAF qui veut créer un espace de vie sociale appelé "Fabrique de territoire" pour le lien social.

Des groupes de travail sont engagés sur 5 thématiques: Animation de la vie sociale, habitat, petite enfance/ enfance/ jeunesse, mobilité, emploi/ précarité.

Une proposition a été lancée de créer une "Maison pour tous" de petite enfance à seniors, avec des salles appropriées à chaque âge avec 1 animateur mais aussi des rencontres intergénérationnelles, et un lieu d'écoute.

Pour cela un diagnostic de salles disponibles va être lancé dans les communes.

Le numérique pour tous est demandé ainsi qu'une communication globale pour les infos de toutes les communes.

Le problème de la mobilité a été soulevé : proposition d'un bus itinérant

Mr CHERIET avait précisé dans une réunion précédente que les actions avec un faible impact financier seront retenues et que le pilotage d'actions seront confiés à des associations/communes et tout cela avant un diagnostic de tout ce qui existe actuellement sur le territoire.

Informations diverses

- Didier Brunel et Sébastien Soutrenon ont rencontré la correspondant du SIEL de notre commune pour discuter de nos futurs projets : éclairage public, panneaux photo voltaïques,....
- Les travaux de l'abri bus de l'Aucize vont débuter dans 2 semaines
- Une réunion de travail est prévue le 10 Mars pour l'installation du logiciel de gestion du cimetière
- Suite à diverses observations et analyses faites sur les lagunes du Briat, il a été décidé de les faire curer cette année. Des contacts ont été pris avec des entreprises spécialisées pour réaliser ces travaux au printemps.
- Une 1^{ère} réunion avec le Parc du Pilat a eu lieu le 26 Février autour de la réflexion engagée pour transformer la cour d'école et le petit jardin. Une restitution de l'étude a été faite par le Parc avec les contraintes et les souhaits des participants.

Fin de séance à 22h00

Prochain CM : non fixé mais surement fin Mars.